

Pour encourager un usage plus efficient des ressources et réduire au minimum la production de déchets, le Canada a pris des mesures précises, en élaborant, par exemple, le Protocole national sur l'emballage (PNE), sans oublier les stratégies adoptées par les provinces pour limiter les rebuts. Entreprises en collaboration avec le grand public, l'industrie et le gouvernement, les initiatives telles que le Programme de choix environnemental du Canada et l'étiquetage écologique aident les consommateurs à trouver des produits et services moins nuisibles à l'environnement. Les gouvernements eux-mêmes, qui sont parmi les plus gros consommateurs du pays, sont en train de modifier leurs politiques d'achat et d'approvisionnement afin d'accroître la demande de produits recyclés et recyclables.

Ressources et mécanismes financiers

Pour les pays et les économies en développement, la disponibilité des ressources financières revêt une importance déterminante en vue de la réalisation d'un grand nombre des objectifs énoncés dans Action 21. Les ressources que le Canada leur accorde sont considérables et sa contribution s'effectue essentiellement au moyen de l'aide publique au développement (APD) et du Plan vert.

Entre autres exemples très importants de programmes que nous appuyons, il convient de citer le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal (FMPM). Le FEM finance des mesures concernant des questions de portée globale. Le Canada a appuyé sa phase pilote en lui affectant une contribution de 25 millions de dollars et il participera à la prochaine reconstitution du Fonds. Le FMPM aide les pays en développement à remplacer les produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone. Le Canada lui a versé quelque 15 millions de dollars en guise d'appui à ses opérations et il s'est engagé à verser une contribution de 24 millions à sa prochaine reconstitution. Le Canada accorde des crédits à bien d'autres activités de suivi de la CNUED, et notamment à Capacité 21, par l'intermédiaire de laquelle le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) prévoira une aide à la planification des mesures en matière de développement durable dans les pays en développement.

Le Canada a intégré les principes du développement durable dans l'ensemble de son programme d'APD. Il promeut notre politique à ce chapitre au sein d'organismes multilatéraux comme le Fonds monétaire international (FMI). La bonne volonté dont notre pays a fait preuve en convertissant un montant maximal de 145 millions de dollars de créances qui lui sont dues par des pays latino-américains au titre de l'APD s'est traduite par le bon aboutissement de négociations portant sur la moitié de cette somme.